



DEBRIEFING FOYERS ANEMIE INFECTIEUSE DES EQUIDES DU VAR

Participants : Dr A. Chemel, Mr C. Chaumeil (DSV83), Dr P. Ripault (DSV84), Mme A. Boussin (DSV13), Dr J Morand (Direction générale de l'alimentation Brigade Nationale d'Enquête Vétérinaire), Dr J Bardies (clinique vétérinaire Cagnes/Mer), Dr P Garcia (Groupement Technique Vétérinaire PACA), Mr T Roucayrol (Hippodrome Cagnes/Mer), Dr PM Gadot (France Galop), Dr A Duluard (Société Encouragement Cheval Français), Dr M Payan (Filière PACA), Mr P Petit et Mr J Damiens (Conseil chevaux et Conseil Régional d'Equitation), Mr B Pourchet, Mr C Berland, Mme K Renard (Haras Nationaux), Dr B Ferry (Fédération Nationale Courses Françaises – HN – Réseau Epidémiologie Surveillance de Pathologie Equine)

Excusés : Dr E Coulibaly (DSV06), Dr F Rossignol (DSV26), Dr N Ponçon (Dgal Bureau santé animale), Dr S Zientara, Mr A Hans (AFSSA Laboratoire National Référence AIE)

Introduction

En introduction Pierre Petit (Président de la Filière et du CRE PACA) rappelle qu'il a souhaité organiser un débriefing du foyer AIE de 2009 dans le Sud Est, pour essayer de tirer profit de cette expérience (déjà vécue en 2000 sur le même site) et définir ensemble les actions qui permettraient de sécuriser « l'industrie équine » tant au plan régional que national. La participation très transversale à cet échange montre l'importance des enjeux sanitaires pour la filière équine. L'objectif est de se préparer à l'apparition d'une maladie plus grave comme la peste équine et à limiter autant que possible l'impact tant économique que psychologique de telles crises sanitaires.

Rien qu'en annulation de compétitions équestres, le CRE a pu évaluer à 140 K€ la perte économique (36 Centres équestres impactés représentant 4176 licenciés, 51 compétitions annulées soit environ 7000 engagements) ce qui ne tient pas compte des pertes subies par les professionnels qui encadrent ces compétitions (moniteurs, coaches,...)

Gestion du foyer

Le bilan précis présenté par Mme Chemel (DSV83) montre l'importance des mesures déployées par l'Administration pour assainir le foyer AIE du Var : 83 APMS (départements 83, 06, 13 et 26), 3 APDI (16 équidés positifs euthanasiés) et au moins 1300 tests de Coggins.

La participation de la filière (CRE, SECF, HN,...) est bien identifiée comme un atout majeur et indispensable dans la réalisation des enquêtes épidémiologiques (recours aux listings FFE) et dans le respect des mesures de restrictions qui même si elles sont jugées sévères vis à vis du risque réel, ont été bien perçues par les utilisateurs. Le rôle joué par le Haras d'Uzès qui a missionné une conseillère technique dans le relais de l'information a été apprécié par les usagers ; la nécessité dans de telles situations d'une bonne communication entre les différents acteurs et d'une information permanente et adaptée aux usagers sont bien relevés comme des points prioritaires.

Les représentants de la filière Trotteur confirment que la dérogation donnée par la Dgal aux entraîneurs hébergés à Cagnes (environ 100 chevaux) pour leur permettre de reprendre assez vite un peu d'activité a été appréciée et les modalités bien respectées, le coût (bilans sanguins, Coggins et désinsectisation) étant totalement à la charge des professionnels.

Il faut y ajouter le coût pour l'hippodrome de Cagnes (environ 56K€ + 1 personne à temps complet pendant 1 mois pour la sécurité) et pour les hippodromes d'accueil des chevaux en provenance de Cagnes (isolement des autres partants, désinsectisation et désinfection, ainsi que formalités administratives vis à vis des DSV).

Par ailleurs, il est noté que la traçabilité des mouvements des chevaux est encore insuffisante dans la filière sport et loisir ; les différents témoignages montrent que les Registres d'Élevage destinés à assurer la traçabilité de la présence des chevaux (entrées-sorties, provenance-destination) sont généralement mal renseignés même dans les établissements professionnels ; les gérants des clubs ne sont pas sensibilisés et n'en comprennent pas la finalité ; des contrôles d'identité pourraient être utilement réalisés aussi bien au niveau des rassemblements et compétitions dans la mesure où l'identification est un maillon incontournable du suivi sanitaire ; de même lors des attributions des labels qualité par « Cheval Qualité France », il paraît anormal que le label « qualité » du Ranch Martine ait pu être maintenu alors qu'un audit ciblé a été réalisé en Août qui a conclu à la conformité de l'établissement alors que des infractions à l'identification persistaient ; le cahier des charges de ce label qualité devra être révisé sur l'aspect suivi des chevaux.

La base de données des détenteurs en cours de développement au SIRE sera un outil complémentaire précieux ; les professionnels devraient y être répertoriés plus rapidement que les particuliers ; il est à noter que le suivi des chevaux en provenance des établissements sous APMS aurait été facilité sur le terrain par la connaissance de la nature des activités sur les listes des établissements, sans atteinte aux règles de la confidentialité.

Le représentant de la clinique vétérinaire de Cagnes sur Mer considère que pendant l'hiver les taons, vecteurs de la maladie n'étant pas en activité, les mesures prises étaient trop contraignantes sur des animaux sains. Par contre, le représentant des GTV signale des importations régulières par des marchands français, de chevaux en provenance d'Argentine (où existent des foyers d'AI) via l'Italie où des foyers d'AIE persistent au Nord Est, qui apparemment n'aurait pas les mêmes exigences et contrôles à l'entrée en CE que la France. Ces importations pourraient être une source de nouveaux foyers d'AI.

Points critiques

2 points critiques sont unanimement soulevés dans le tour de table :

1. le délai trop long entre la suspicion d'AIE (premier Coggins rendu positif par Laboratoire Frank Duncombe le 28/03, confirmé par LNR Dozulé le 31/03) et l'APMS pris sur l'hippodrome de Cagnes le 7/04 suivi de l'euthanasie du cheval malade seulement le 9/04) ; il aurait été préférable que le responsable de l'hippodrome soit informé dès la suspicion d'AIE pour pouvoir prendre des mesures adaptées ; par chance le meeting de Cagnes qui rassemble environ 1000 chevaux en provenance de toute la France était terminé depuis quelques jours quand la jument malade a été hospitalisée le 20/03 ; les conséquences de ce retard dans l'information auraient été catastrophiques rien qu'une semaine plus tôt.
2. les difficultés ressenties par les différents participants dans la communication à propos du foyer ; juridiquement, se poserait la nécessité d'attendre la notification officielle au propriétaire de la jument atteinte avant de pouvoir informer les usagers mais ce délai peut être très court ; par ailleurs, l'initiative de création d'une plate forme d'échange entre l'Administration locale et les représentants de la filière, s'est heurtée à un refus de la Dgal qui souhaitait garder la main pour tous les échanges avec les institutions nationales ; cette position a généré un décalage dans l'information sur le terrain à propos des décisions prises ; il faut pourtant prendre en compte l'organisation de la filière et des activités équinés qui est plutôt régionale voir nationale que départementale, ce qui explique ce besoin d'un « lieu d'échange et d'élaboration de la communication ; le défaut d'une « communication institutionnelle consensuelle » laissant prise à la « rumeur et désinformation » qui participe à une certaine « psychose » et à la désorganisation des activités

Propositions

Un consensus est établi sur l'utilité dans de telles circonstances sanitaires de la création et du fonctionnement d'une « cellule de crise » chargée de recenser et faire converger les informations, de décider des mesures sanitaires et de gérer la communication ; le RESPE qui s'est élargi aux organisations socio-professionnelles depuis l'épidémie d'artérite de 2007 en Normandie, apparaît comme une structure nationale adaptée à ce besoin si elle montre la capacité à s'associer aux ressources régionales selon la zone géographique impactée. Dans le cas des maladies réglementées par l'Etat, cette cellule de crise serait un interlocuteur privilégié de l'Administration.

Une telle « cellule de crise » devra disposer d'un répertoire des contacts mobilisables sous 24 heures et proposer à la filière une « check-list des actions » à mener en cas de crise.

Les conseils des chevaux apparaissent comme un des relais privilégié à mobiliser en cas de crise car ils sont présents dans toutes les régions, ont un rôle transversal dans la filière et disposent de moyens humains (permanences) ; Mr Petit pourrait se faire l'écho de ce besoin lors de l'AG de la Fédération nationale des Conseils des chevaux qui se tient à Paris début décembre au salon du cheval.

Les Groupements Techniques Vétérinaires qui ont des représentants à l'échelon départemental et régional ont également une bonne habitude des situations de crises dans les autres espèces animales. Le quadrillage du territoire par ces vétérinaires des GTV, leur compétence et leur réactivité en font des membres incontournables de telles cellules de crises.

La création d'une meilleure interface entre le RESPE et les DSV est également une piste d'amélioration dans la gestion sanitaire équine notamment dans le cas des maladies réglementées ; le Dr P Ripault (DSV84) actuellement chargé de formations sur la filière et les maladies contagieuses équines au centre de formation des SV à Corbas, serait disposé à participer au collège sanitaire du RESPE dans cet objectif. Le président du groupement des DSV récemment contacté dans cet objectif s'est montré très favorable à cette démarche.

Conclusion

Cette réunion a permis de mettre en évidence la nécessité de communiquer au sein de la filière de façon verticale et horizontale et pour les présents de mieux connaître tous les acteurs concernés par une crise sanitaire dans le milieu du cheval.

En synthèse, les attentes et propositions des participants à ce débriefing sont les suivantes :

- Obtenir de la Dgal une information précoce vers la filière équine en cas de suspicion de maladie réglementée pour permettre la mise en place rapide des mesures adaptées
- Améliorer l'encadrement sanitaire de la filière sport loisir par des actions des CRE : incitation au respect de l'identification généralisée dans les établissements affiliés à la FFE et labellisés CQF par des contrôles d'identité (achat de lecteurs de puces à prévoir) et révision du cahier des charges de labellisation
- Mettre au point le fonctionnement de la « cellule de crise » du RESPE en interface avec les structures socio-professionnelles mobilisables
- Créer une interface efficace entre le RESPE et les DSV ; notamment par la participation d'un vétérinaire en poste au collège sanitaire du RESPE et en intégrant les DSV à la liste des destinataires des messages d'alerte du RESPE